DEPARTEMENT DU VAR

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE
SIX-FOURS-LES-PLAGES

COMMUNE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

MEMBRES EN EXERCICE : 39
Présents : 32

Séance du jeudi 18 février 2016

Le dix-huit février deux mille seize à 17h03, le CONSEIL MUNICIPAL de SIX-FOURS-LES-PLAGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.
Sous la présidence de Jean-Sébastien VIALATTE, Député-Maire,.

Etaient Présents : M. Jean-Sébastien VIALATTE, Mme Agnès ROSTAGNO, M. Thierry MAS SAINT GUIRAL, Mme Dominique DUCASSE, M. André MERCHEYER, Mme Dominique ANTONINI, M. Yves DRAVETON, Mme Viviane THIRY, M. Joël TONELLI, Mme Christiane GIORDANO, M. Patrick PEREZ, Mme Delphine QUIN, M. Hervé FABRE, Mme Nadine ESPINASSE, Mme Evelyne ENGELMANN, M. Denis PERRIER, M. Philippe GUINET, Mme Sylvie MAHIEU, M. Jean-Philippe PASTOR, Docteur Bruno ROURE, M. Gil BAISSAT, Mme Fabiola CASAGRANDE, Maître Jérémy VIDAL, Mme Stéphanie CASSAR, Mme Gisèle HAMM-CREVAU, M. Pierre SINISCALCO, M. André GIMENEZ, M. Frédéric BOCCALETTI, M. Jacques JACHETTA, Mme Françoise JULLIEN, Mme Françoise BERGEOT, M. Erik TAMBURI

Procurations : M. Joseph MULE à M. Jean-Sébastien VIALATTE, Mme Jocelyne CAPRILE à Mme Dominique DUCASSE, Docteur Guy MARGUERITTE à Maître Jérémy VIDAL, Mme Régine AGUILLON à M. Yves DRAVETON, Mme Béatrice BROTONS à Mme Agnès ROSTAGNO, Maitre Sandra KUNTZ à M. Denis PERRIER, M. Gérard NAVARRO à M. Erik TAMBURI

ARRIVEE DE M. TAMBURI A 17H26 (DELIBERATION N°14588) AYANT PROCURATION POUR M. NAVARRO

DELIBERATION RETIREE :

AFFAIRE N°24 DE L'ORDRE DU JOUR

« ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°12403 EN DATE DU 19/02/2009 RELATIVE A LA MISE EN DISPOSITION DES BIENS AU SYMIELECVAR SUITE A UN TRANSFERT DE COMPETENCES »

Secrétaire de Séance : Mme CASSAR
Clôture de la Séance : 18h16

AFFAIRE N° 1

DELIBERATION N° **14582** RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE EN DATE DU 17 DECEMBRE 2015

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'APPROUVER Ledit compte-rendu

****

AFFAIRE N° 2

DELIBERATION N° **14583** RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

PRESENTATION DU COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DU 22.04.14 ET CE DEPUIS LE 17 DECEMBRE 2015

Vu l'avis exprimé par les commissions : CULTURE, TOURISME

LE CONSEIL MUNICIPAL

PREND ACTE De la présentation de ce compte-rendu

****

AFFAIRE N° 3

DELIBERATION N° **14584** RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

DROIT DE PREEMPTION URBAIN - COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES DEPUIS LA SEANCE DU 17 DECEMBRE 2015

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DONNE ACTE DE LA PRESENTATION DE CE COMPTE RENDU.

****

AFFAIRE N° 4

DELIBERATION N° **14585** RAPPORTEUR : M. Yves DRAVETON

PARTICIPATION COMMUNALE AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES -ANNEE SCOLAIRE 2014 /2015-VILLE DE SANARY/MER

Vu l'avis exprimé par les commissions : FINANCES

SPORTS, JEUNESSE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

DE PARTICIPER Aux dépenses de fonctionnement des écoles élémentaires et maternelles de la ville de Sanary, au titre de l'année scolaire 2014/2015, à raison de 1054,31 euros par élève soit pour 22 élèves la somme de 23 194,82 euros (VINGT TROIS MILLE CENT QUATRE VINGT QUATORZE EUROS ET QUATRE VINGT DEUX CENTIMES).

DE DIRE Que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au Budget Principal de la Commune.

****

AFFAIRE N° 5

DELIBERATION N° **14586** RAPPORTEUR : M. Yves DRAVETON

ATTRIBUTION D'UN FORFAIT ANNUEL DESTINE A COUVRIR LES ACTIVITES SOCIO-EDUCATIVES OU L'ACQUISITION DE MATERIEL PEDAGOGIQUE POUR LES ECOLES ELEMENTAIRES - ANNEE SCOLAIRE 2014/2015

Vu l'avis exprimé par les commissions : FINANCES

SPORTS, JEUNESSE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'ATTRIBUER Au titre de l'année scolaire 2014/2015, 8 euros 50 (HUIT EUROS CINQUANTE) par élève, de participation communale aux activités socio-éducatives ou à l'acquisition de matériel pédagogique à chaque école élémentaire.

DE DIRE Que la dépense correspondante sera prévue au Budget Principal de la Commune (exercice 2016).

****

AFFAIRE N° 6

DELIBERATION N° **14587** RAPPORTEUR : Mme Agnès ROSTAGNO

BUDGET ANNEXE DES PARKINGS - OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT PAR ANTICIPATION - EXERCICE 2016 - MODIFICATION DE LA DELIBERATION 14550 DU 17/12/2015

Vu l'avis exprimé par les commissions : FINANCES

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES

SEPT ABSTENTIONS : MME HAMM CREVAU – M. SINISCALCO– M.GIMENEZ- M. BOCCALETTI – M. JACHETTA - MME JULLIEN – MME BERGEOT

DECIDE

D'OUVRIR Par anticipation au vote du Budget Primitif du Budget Annexe des parkings 2016 la somme de 98 478,50 au compte 2153 Installation d'horodateurs.

****

AFFAIRE N° 7

DELIBERATION N° **14588** RAPPORTEUR : Mme Agnès ROSTAGNO

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE - EXERCICE 2016 - BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE ET SES BUDGETS ANNEXES

Vu l'avis exprimé par les commissions : FINANCES

ARRIVEE DE M. TAMBURI A 17H26

APRES DEBAT CONTRADICTOIRE, LE CONSEIL MUNICIPAL

PREND ACTE De la tenue du débat d'orientation budgétaire relatif au Budget Principal de la Ville de Six-Fours-les-Plages ainsi que des Budgets Annexes suivants pour l'exercice 2016 :

- Budget Annexe de l'Eau Potable
- Budget Annexe des Ports
- Budget Annexe des Transports
- Budget Annexe des Parkings
- Budget Annexe des Pompes Funèbres

****

AFFAIRE N° 8

DELIBERATION N° **14589** RAPPORTEUR : Mme Dominique DUCASSE

LOCATION DE L'ESPACE CULTUREL ANDRE MALRAUX, DE LA SALLE ADRIEN SCARANTINO ET DU THEATRE DAUDET - ABROGATION DE LA DELIBERATION N° 14457 du 30.07.2015 - FIXATION DES NOUVEAUX TARIFS A COMPTER DU 01.04.2016

Vu l'avis exprimé par les commissions : FINANCES
CULTURE, TOURISME

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'ABROGER **La délibération n° 14457 du 30.07.2015**

DE FIXER **Au 1er Avril 2016 les tarifs ci-dessous :**

UTILISATION	Salle ANDRE MALRAUX	Salle ADRIEN SCARANTINO	THEATRE DAUDET
ASSOCIATIONS SIX FOURNAISES			
- Assemblée Générale (non cumulable avec une autre manifestation)	**50,00 €**	**50,00 €**	**50,00 €**
- Ponctuelle (1/mois)	**300,00 €**	**270,00 €**	**250,00 €**
- Pluri-hebdomadaire (par mois)	**400,00 €**	**300,00 €**	**400,00 €**
- Manifestation caritative (téléthon, etc)	**gratuit**	**gratuit**	**gratuit**
- Spectacles offerts à la population sans droit d'entrée	**gratuit**	**gratuit**	**gratuit**
ASSOCIATIONS HORS SIX FOURS			
- Assemblée Générale (non cumulable avec une autre manifestation)	**650,00 €**	**650,00 €**	**650,00 €**
- Ponctuelle (1/mois)	**650,00 €**	**650,00 €**	**650,00 €**
- Pluri-hebdomadaire (par mois)	**750,00 €**	**750,00 €**	**750,00 €**
- Manifestation caritative en faveur du CCAS de Six-Fours : don d'un montant équivalent au tarif de location de la salle	**gratuit**	**gratuit**	**gratuit**
- Manifestation caritative (téléthon, etc)	**650,00 €**	**650,00 €**	**650,00 €**
SALON / EXPOSITION			
(montage et démontage offerts) - du 1er au 3ème jour (par jour) - à partir du 4ème jour (par jour)	**400, 00 €** **200, 00 €**	**400, 00 €** **200, 00 €**	**400, 00 €** **200, 00 €**
LOTOS (non cumulable avec une autre manifestation)	**700,00 €**	**500,00 €**	**xxx**
REVEILLONS	**800,00 €**	**600,00 €**	**xxx**
SYNDICS - COPROPRIETES	**300,00 €**	**300,00 €**	**300,00 €**
Etablissements scolaires Six-Fournais	**gratuit**	**gratuit**	**gratuit**
Etablissements scolaires hors S-F	**150,00 €**	**150,00 €**	**150,00 €**

****

AFFAIRE N° 9

DELIBERATION N° **14590** RAPPORTEUR : M. Thierry MAS SAINT GUIRAL

MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°14572 DU 17/12/15 REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT SUR LA COMMUNE

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

APRES DEBAT CONTRADICTOIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES

NEUF ABSTENTIONS : MME HAMM CREVAU – M. SINISCALCO– M.GIMENEZ- M. BOCCALETTI – M. JACHETTA - MME JULLIEN – MME BERGEOT – M. TAMBURI + PROC. M. NAVARRO

DECIDE DE COMPLETER

La délibération n°14572 du 17/12/2015 comme suit :

- Pour les parkings Hôtel de Ville et Tassigny le montant de 15 euros s'applique au delà de 12h et jusqu'à 24h

Au delà de 24h00 de stationnement la tarification au ¼ d'heure sera réactivée

La carte d'abonnement est valable pour les parkings Hôtel de Ville et Tassigny. Le détenteur de cette carte d'abonnement pourra stationner librement sur les parkings cités.

- Pour le parking de la Citadelle le montant de 7 euros s'applique au delà de 12h et jusqu'à 24h pour la saison hors estivale du 1er Octobre au 30 Avril de chaque année et le montant de 15 euros s'applique au delà de 12h et jusqu'à 24h pour la saison estivale du 1er Mai au 30 Septembre de chaque année

DE DIRE

Que le reste de la délibération n°14572 du 17 Décembre 2015 demeure inchangé.

****

AFFAIRE N° 10

DELIBERATION N° **14591** RAPPORTEUR : M. André MERCHEYER

MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°14365 DU 23 AVRIL 2015 - AUGMENTATION DU MONTANT DE LA BOURSE AU PERMIS A.M.

Vu l'avis exprimé par les commissions : FINANCES

SPORTS, JEUNESSE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur le Député-Maire à modifier la délibération N° 14365 du 23 avril 2015 en portant le montant de la bourse au permis A.M à 80 euros (QUATRE VINGT EUROS).

****

AFFAIRE N° 11

DELIBERATION N° **14592** RAPPORTEUR : M. André MERCHEYER

MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 14364 DU 23 AVRIL 2015 - AUGMENTATION DES MONTANTS DES BOURSES D'AIDE A L'APPRENTISSAGE ANTICIPE DE LA CONDUITE

Vu l'avis exprimé par les commissions : FINANCES
SPORTS, JEUNESSE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur le Député-Maire à modifier la délibération N°14364 du 23 avril 2015 en portant le montant de la bourse allouée à l'obtention du code à 250 euros (DEUX CENT CINQUANTE EUROS) et le montant de la bourse allouée à l'obtention du permis de conduire à 150 euros (CENT CINQUANTE EUROS).

****

AFFAIRE N° 12

DELIBERATION N° **14593** RAPPORTEUR : M. Denis PERRIER

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AMICALE DES RAPATRIES

Vu l'avis exprimé par les commissions : FINANCES
CULTURE, TOURISME

MME GIORDANO NE PREND PAS PART AU VOTE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'ATTRIBUER Une subvention exceptionnelle à l'Amicale des Rapatriés de 500 euros

DE DIRE que les crédits seront prévus au budget principal de la commune 2016.

****

AFFAIRE N° 13

DELIBERATION N° **14594** RAPPORTEUR : Mme Dominique DUCASSE

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE LA SIX FOURNAISE - ACHAT TROMPETTE

Vu l'avis exprimé par les commissions : FINANCES
CULTURE, TOURISME

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'ATTRIBUER Une subvention exceptionnelle à l'association philharmonique la Six-Fournaise de 1290 euros pour l'achat d'une trompette

DE DIRE que les crédits seront prévus au budget principal de la commune 2016.

****

AFFAIRE N° 14

DELIBERATION N° **14595** RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

SUBVENTION ASSOCIATION LOCALE 2016 - CLIQUE, MAJORETTES ET TWIRLING DU REVEIL SIX FOURNAIS

Vu l'avis exprimé par les commissions : FINANCES

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'ATTRIBUER Une subvention de 5 000 euros à l'association « clique, majorettes et twirling du réveil six-fournais »

DE DIRE Que les crédits seront prévus au budget principal de la ville 2016.

****

AFFAIRE N° 15

DELIBERATION N° **14596** RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION MYRIAM

Vu l'avis exprimé par les commissions : FINANCES

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'ATTRIBUER Une subvention exceptionnelle de 4 500 euros à l'association MYRIAM.

DE DIRE Que les crédits seront prévus au budget principal de la ville 2016.

****

AFFAIRE N° 16

DELIBERATION N° **14597** RAPPORTEUR : M. Thierry MAS SAINT GUIRAL

FIXATION DE LA DUREE D'EXERCICE D'ACTIVITE DANS UN MARCHE EN CAS DE CESSION DE FONDS

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

DE FIXER à 3 ans la durée d'activité exigée du titulaire d'une place de marché pour présenter au Maire son successeur selon l'Article L2224-18-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

****

AFFAIRE N° 17

DELIBERATION N° **14598** RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

REQUALIFICATION DU STADE FERNAND SASTRE - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TOULON PROVENCE MEDITERRANEE

Vu l'avis exprimé par les commissions : SPORTS, JEUNESSE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur Le Maire à solliciter l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 172 438,00€ auprès de la communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée pour financer l'opération de requalification du stade Fernand Sastre.

D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer tout document qui serait la suite ou la conséquence de la présente.

****

AFFAIRE N° 18

DELIBERATION N° **14599** RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

REQUALIFICATION DU STADE FERNAND SASTRE - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

Vu l'avis exprimé par les commissions : SPORTS, JEUNESSE

APRES DEBAT CONTRADICTOIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur Le Maire à solliciter l'attribution d'une subvention d'un montant de 50 000,00 € auprès du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur pour financer l'opération de requalification du stade Fernand Sastre.

D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer tout document qui serait la suite ou la conséquence de la présente.

****

AFFAIRE N° 19

DELIBERATION N° **14600** RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

REQUALIFICATION DU STADE FERNAND SASTRE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CENTRE NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DU SPORT

Vu l'avis exprimé par les commissions : SPORTS, JEUNESSE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur Le Maire à solliciter l'attribution d'une subvention d'un montant de 580 000€ auprès du Centre National pour le Développement du Sport afin de financer l'opération de requalification du stade Fernand Sastre.

D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer tout document qui serait la suite ou la conséquence de la présente.

****

AFFAIRE N° 20

DELIBERATION N° **14601** RAPPORTEUR : M. Hervé FABRE

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL POUR L ENTRETIEN DES TERRAINS DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL

Vu l'avis exprimé par les commissions : FINANCES

ENVIRONNEMENT, PROPRETE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur le député Maire à solliciter auprès du Conseil Régional une subvention la plus élevée possible afin de mener à bien ces missions.

****

AFFAIRE N° 21

DELIBERATION N° **14602** RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR L ENTRETIEN DES TERRAINS DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL ET DES RIVAGES LACUSTRES ANNEE 2016

Vu l'avis exprimé par les commissions : FINANCES

ENVIRONNEMENT, PROPRETE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur le député Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention la plus élevée possible afin de mener à bien ces missions

****

AFFAIRE N° 22

DELIBERATION N° **14603** RAPPORTEUR : M. Hervé FABRE

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU SERVICE MER ET LITTORAL DU CONSEIL REGIONAL POUR L'ACQUISITION D UNE EMBARCATION D'INTERVENTION ET DE SURVEILLANCE EN MER

Vu l'avis exprimé par les commissions : FINANCES

ENVIRONNEMENT, PROPRETE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter auprès du service Mer et Littoral du Conseil Régional une subvention de 9874 € (neuf mille huit cent soixante quatorze euros) soit 50 % du montant total de la dépense.

****

AFFAIRE N° 23

DELIBERATION N° **14604** RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

REDELIMITATION PORT DES EMBIEZ

Vu l'avis exprimé par les commissions : ENVIRONNEMENT, PROPRETE

APRES DEBAT CONTRADICTOIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

DE REDELIMITER Le Port des Embiez conformément au plan présenté en séance.

DE DIRE Que la présente délibération sera notifiée à la S.A Paul RICARD.

****

AFFAIRE N° 24

DELIBERATION N° **14605** RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

TRANSFERT DE COMPETENCE OPTIONNELLE N° 7 "RESEAU DE PRISE DE CHARGE ELECTRIQUE" AU PROFIT DU SYMIELECVAR

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

DE TRANSFERER Au SYMIELECVAR la compétence optionnelle n° 7 « Réseau de prise de charge électrique ».

D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

****

AFFAIRE N° 25

DELIBERATION N° **14606** RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

REALISATION DE 2 PORTAILS AVEC ELEMENTS DE CLOTURE POUR LIMITER L'ACCES AU SITE DE LA COLLEGIALE SAINT PIERRE AUX LIENS - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL POUR SIGNER LA DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME CORRESPONDANTE

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DONNE l'autorisation à Monsieur le Maire de signer la demande d'autorisation d'urbanisme pour la réalisation de 2 portails avec éléments de clôture pour limiter l'accès au site de la Collégiale Saint Pierre aux Liens ainsi que toutes les pièces qui en seraient la suite ou la conséquence.

****

AFFAIRE N° 26

DELIBERATION N° **14607** RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

PROJET D'AMENAGEMENT DU REZ-DE-CHAUSSEE DE L'IMMEUBLE "LES CLAIRES VOIES" POUR INSTALLATION DU SERVICE COMMUNICATION - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL POUR SIGNER LA DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME CORRESPONDANTE

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT A L'UNANIMITE

DONNE l'autorisation à Monsieur le Maire pour signer la demande d'autorisation d'urbanisme correspondante pour l'aménagement du rez-de-chaussée de l'immeuble « Les Claires Voies » pour l'installation du service communication ainsi que toutes les pièces qui en seraient la suite ou la conséquence.

****

AFFAIRE N° 27

DELIBERATION N° **14608** RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

CREATION D'UNE VERANDA AU POOL HOUSE DU TENNIS CLUB DE LA COUDOULIERE - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL POUR SIGNER LA DEMANDE D'AUTORISATION DURBANISME CORRESPONDANTE

Vu l'avis exprimé par les commissions : SPORTS, JEUNESSE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DONNE l'autorisation à Monsieur le Maire pour signer la demande d'autorisation d'urbanisme correspondante pour la création d'une véranda au Pool House du Tennis Club de la Coudoulière ainsi que toutes les pièces qui en seraient la suite ou la conséquence.

****

AFFAIRE N° 28

DELIBERATION N° **14609** RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

CREATION D'UN RESEAU PLUVIAL RUE D'AGASSE ET ETABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE D'AQUEDUC

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'APPROUVER l'établissement de servitudes d'aqueduc rue d'Agasse, au droit des propriétés suivantes:
- section AM n°1071 appartenant à Madame CALABRESE Élisabeth et aux époux MORI Georges
- section AM n° 1070 appartenant aux époux COCHET René et à Monsieur COCHET Sébastien
- section AM n° 935 appartenant à Monsieur MARTINENQ Raymond

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les actes de constitutions de servitudes à conclure et tous documents y afférents.

****

AFFAIRE N° 29

DELIBERATION N° **14610** RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

AVENANT N°6 A LA CONVENTION OPERATIONNELLE N°2 DE VEILLE ET DE MAITRISE FONCIERE POUR LA REALISATION DE PROJETS D'INTERET GENERAL D'INITIATIVE PUBLIQUE ET D'OPERATIONS D'HABITAT MIXTE "PHASE IMPULSION"

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES

NEUF ABSTENTIONS : MME HAMM CREVAU – M. SINISCALCO– M.GIMENEZ- M. BOCCALETTI – M. JACHETTA - MME JULLIEN – MME BERGEOT – M. TAMBURI + PROC. M. NAVARRO

DECIDE

D'APPROUVER l'avenant n°6 à la convention opérationnelle de veille et de maîtrise foncière entre la Commune de Six Fours les plages et l'EPF PACA pour la réalisation de projets d'intérêt général d'initiative publique et d'opérations d'habitat mixte « phase impulsion » et annexé à la présente délibération.

D'APPROUVER l'augmentation de 10 millions d'euros à l'enveloppe globale des engagements financiers et la porter à 30 millions d'euros.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer cet avenant n°6 et tout document y afférant.

****

AFFAIRE N° 30

DELIBERATION N° **14611** RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE MISE EN CONCURRENCE POUR L'ATTRIBUTION D'UN TERRAIN SITUE DANS LE BOIS DE LA COUDOULIERE ACCUEILLANT UN PARC D'AVENTURE.

Vu l'avis exprimé par les commissions : ENVIRONNEMENT, PROPRETE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE DE LANCER Une procédure de mise en concurrence pour l'attribution du terrain d'environ deux hectares avec une zone fermée de 3000 m² situé dans le bois de la Coudoulière.

DE DIRE Que la durée d'exploitation est fixée à TROIS ANS à compter du 1er juin 2016 avec une redevance minimum annuelle de 10 000 euros (dix mille euros) indexée sur l'augmentation du prix des billets.

****

AFFAIRE N° 31

DELIBERATION N° **14612** RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

CONVENTION DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES POUR UNE ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REDACTION DES ACTES ADMINISTRATIFS ET MISSIONS FONCIERES ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIETE TPF INGENIERIE - AUTORISATION DE SIGNATURE A MONSIEUR LE MAIRE

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE D'APPROUVER les termes d'une nouvelle convention de prestations intellectuelles pour la rédaction des actes administratifs et l'assistance foncière entre la Commune et la Société TPF INGENIERIE, aux conditions mentionnées en séance et pour une durée de UN AN renouvelable une fois.

DE DIRE que la dépense sera imputée sur le crédit du budget dont dispose le Service foncier de la Commune.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la dite Convention.

****

AFFAIRE N° 32

DELIBERATION N° **14613** RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

PRINCIPE DE LANCEMENT D'UNE ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE AU TRANSFERT ET AU CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE LA MONTEE DE L'ORATOIRE ET DE LA JONCTION RUE DE LA COLLINE A L'AVENUE CLAIR GINET

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

APRES DEBAT CONTRADICTOIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES

TROIS ABSTENTIONS : MME BERGEOT – M. TAMBURI + PROC. M. NAVARRO

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur le Maire à lancer l'enquête publique préalable au transfert et au classement dans le domaine public communal de la voie dénommée Montée de l'Oratoire (opération n° 10 au PLU) et de la voie de jonction Rue de la Colline à l'Avenue Clair Ginet (opération n° 11 au PLU) conformément aux articles L 318.3 et R 318,10 du Code de l'Urbanisme;

DE DIRE que cette enquête publique sera organisée, conformément aux articles R 141-4 à R 141-9 du Code de la Voirie Routière;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à procéder à toutes les formalités nécessaires et à signer les actes qui en découlent.

****

AFFAIRE N° 33

DELIBERATION N° **14614** RAPPORTEUR : M. Patrick PEREZ

CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE ET REVOCABLE DU BIEN SIS 451 ROCADE DES PLAYES - PROPRIETE DE L'EPF PACA

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

DE FIXER La durée de l'occupation du bien sis 451 Rocade des Playes, Propriété de l'EPF PACA du 5 mars 2016 au 15 avril 2016.

DE FIXER Le montant du loyer mensuel à 800 euros.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation précaire et révocable.

****

AFFAIRE N° 34

DELIBERATION N° **14615** RAPPORTEUR : M. Denis PERRIER

DENOMINATION DE ROND POINT - "ROND POINT DU 21 OCTOBRE 1945"

Vu l'avis exprimé par les commissions : CULTURE, TOURISME

APRES DEBAT CONTRADICTOIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

DE DENOMMER Le giratoire situé au croisement de l'avenue Laënnec et de la rue Bouillibaye : ROND POINT DU 21 OCTOBRE 1945.

****

AFFAIRE N° 35

DELIBERATION N° **14616** RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

MISE A LA REFORME DE VEHICULES MUNICIPAUX

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

DE METTRE A la réforme les véhicules suivants :
RENAULT TRAFIC - Parc 144
TRACTO PELLE JCB 3 CX - Parc 157

D'AUTORISER Monsieur Le député-Maire à signer tous les documents qui y sont relatifs

****

AFFAIRE N° 36

DELIBERATION N° **14617** RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

ADHESION FACULTATIVE AU CENTRE DE GESTION DU VAR POUR LA MISE EN OEUVRE DU SOCLE COMMUN DE COMPETENCES

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES

SIX ABSTENTIONS : MME HAMM CREVAU – M. SINISCALCO– M.GIMENEZ- M. BOCCALETTI – M. JACHETTA - MME JULLIEN –

DECIDE

D'AUTORISER l'autorité territoriale à signer avec le Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Var une convention d'adhésion au socle commun de compétences

DE DIRE que la contribution sera calculée sur la masse salariale de l'établissement et déterminée en fonction du nombre de dossiers présentés aux instances médicales et que cette contribution fera l'objet d'une révision par avenant annuellement négocié entre la collectivité et le Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Var. Pour 2016, la cotisation provisionnelle est de 0,05 % sur la masse salariale 2014, soit une estimation à 7966,21 euros.

D'AUTORISER l'autorité territoriale à signer lesdits avenants.

DE DIRE que les crédits correspondant à cette dépense seront prévus au budget de la collectivité.

****

AFFAIRE N° 37

DELIBERATION N° **14618** RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

SIGNATURE DE LA CONVENTION POUR LA MISE EN PLACE DU TITRE INTERBANCAIRE DE PAIEMENT AU FORMAT SEPA (TIPSEPA) PAR LA REGIE DE L'EAU DE SIX FOURS LES PLAGES

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention pour la mise en place du Titre Interbancaire de Paiement au format SEPA par la Régie de l'Eau, avec la Direction Générale des Finances Publiques, centre d'encaissement de LILLE représenté par le Directeur Régional des Finances Publiques de la région Nord-pas de Calais et du département du Nord.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h16

Le Secrétaire de séance

Mme CASSAR

Le Député-Maire,
Vice-Président de la Communauté d'Agglomération
Toulon Provence Méditerranée

Jean-Sébastien VIALATTE